





Bordereau de signature

ARR2019_0117



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	27/06/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	27/06/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-06-27)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARR2019_ 0117

ARRETÉ

OBJET : CESSATION DE FONCTION DE MADAME MARTINE BINOIS EN QUALITE DE REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE CENTRALISEE DE RECETTES

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 3 mai 1994 instituant une régie de recettes groupée pour l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, ..., modifié,

VU la décision n° DEC2013_0277 en date du 18 décembre 2013 portant reprise intégrale des décisions (avenants) portant sur la régie centralisée de recettes et visant à l'unification de toutes les règles qui la régissent, (avec en outre : extension des produits encaissés par la régie centralisée aux recettes des animations festives, et révision du montant de l'encaisse),

VU la décision n° DEC2018_0149 en date du 16 juillet 2018 portant reprise intégrale de la régie centralisée de recettes,

VU l'arrêté n° A11-116 portant nomination du régisseur titulaire et de mandataires suppléants de la régie centralisée de recettes, dont Madame Martine Binois,

VU l'arrêté n° A12-0182 portant nomination de Madame Muriel Barreau en qualité de mandataire suppléant de la régie centralisée de recettes,

VU l'arrêté n° ARR2014_0095 portant nomination de Monsieur Pascal Costantino en qualité de mandataire suppléant de la régie centralisée de recettes,

VU le retrait d'agrément de la Comptable publique en date du 27 mai 2019,

VU l'avis conforme de la Comptable publique en date du 28 mai 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient de tirer les conséquences du retrait d'agrément de la comptable publique de la trésorerie principale de Marne-la-Vallée,

ARRETE

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2019_0117
portant cessation de fonction de Madame Martine Binois en qualité de régisseur titulaire de la
régie centralisée de recettes

ARTICLE 1 : Il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de la régie centralisée de recettes de Madame Martine BINOIS à compter du 28 mai 2019.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

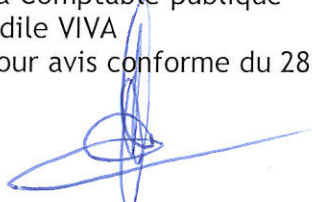
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de Noisiel,
- Aux intéressés,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

La Comptable publique
Odile VIVA
Pour avis conforme du 28 mai 2019



Fait à Noisiel, le 21 JUIN 2019

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Le régisseur titulaire
Martine BINOIS
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation


2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2019_ 0117
portant cessation de fonction de Madame Martine Binois en qualité de régisseur titulaire de la
régie centralisée de recettes

)

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	27 JUIN 2019
Affiché en Mairie le	27 JUIN 2019
Notifié le	27 JUIN 2019
Publié au RAA le	27 JUIN 2019

3/3

